



Valcante



Projet de création d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique pour Valcante

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

PJ n°72 : Efficacité énergétique : description
des mesures prises pour limiter la
consommation d'énergie



Rapport n°116316/version B – Octobre 2022

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	30/06/2022	6	0	Version initiale
B	28/10/2022	6	0	Version révisée suite réunion de cadrage du 28/09/2022

Intervenants

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Oumaima CHALOUANE	Ingénieur d'étude	28/10/2022	
Relecture qualité	Christophe SCHARFF	Directeur de projet	28/10/2022	



Sommaire

1. Justification de non-production de la note	4
---	---

1. Justification de non-production de la note

La société Valcante, filiale de la société SUEZ RV ENERGIE, est la société dédiée à l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) des communes adhérentes de ValEco, Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets du Blaisois.

Aujourd'hui, Valcante dispose de **2 filières de valorisation** :

- Un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective des déchets ménagers ;
- Une usine d'incinération avec récupération de chaleur, traitant les ordures ménagères résiduelles, les déchets industriels banals et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

La Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique

L'objet de la présente Demande d'Autorisation Environnementale est de créer une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique en parallèle des deux lignes existantes.

Cette Nouvelle Ligne prévoit le traitement d'environ 29 500 t/an de déchets à un PCI nominal de 15,2 MJ/kg, principalement des Tout Venant de la Déchèterie (TVD), les refus de tri de collecte sélective et les déchets d'activité économique.

La puissance thermique de la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique sera de 15,6 MW, soit inférieure au seuil de 20 MW, désigné dans le CERFA n°15964*02, encadrant le dossier de demande d'autorisation environnementale :

« IX. Si l'installation pour laquelle vous demandez l'autorisation environnementale est une installation d'une puissance supérieure à 20 MW : P.J. n°72. - une description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation. Sont fournis notamment les éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur. II. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement].

De ce fait, il n'est pas obligatoire de réaliser une description des mesures prises pour limiter la consommation énergétique dans le cadre de la présente demande.

Afin de limiter la consommation énergétique, le projet prévoit la mise en place d'un économiseur final permettant d'utiliser la chaleur des fumées en sortie du traitement des fumées pour réchauffer les condensats avant renvoi à la bache alimentaire.

Les fumées seront épuisées jusqu'à 150°C, contre 180°C sans économiseur. Cet échangeur aura une puissance de 0,4 MW et permettra donc une récupération secondaire de chaleur afin d'optimiser l'efficacité énergétique du projet.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Acteur majeur de l'ingénierie de l'environnement et de la valorisation des territoires

Mesure

Air ambiant
 Air intérieur
 Exposition professionnelle
 Eau
 Pollution atmosphérique

Environnement

Due diligence et conseil stratégique
 Sites et sols pollués
 Travaux de dépollution
 Dossiers réglementaires

Eau

Traitement des effluents industriels
 Eau ressource et géothermies
 Eau potable et assainissement
 Aménagement hydraulique



Data

Systèmes d'information et data management
 Solutions pour le data management environnemental

Infrastructures

Déconstruction et désamiantage
 Géotechnique
 Fondations et terrassements
 Ouvrages et structures
 Risques naturels
 Déchets et valorisation

Aménagement du territoire

Projet urbain
 L'environnement au cœur des stratégies et projets
 Stratégie territoriale et planification

Références :



Portées
 communiquées
 sur demande

www.lne.fr